

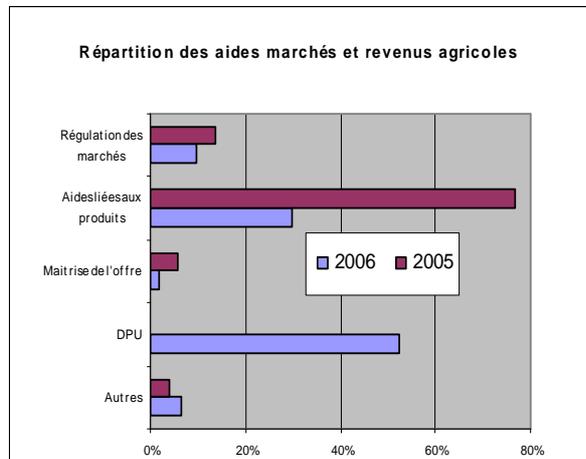
Les concours publics à l'agriculture en 2006.

Le montant des concours publics à l'agriculture versé en 2006, s'élève à 17,4 milliards d'euros, soit + 5,6% par rapport à l'année précédente. Les financements européens atteignent 11,1 milliards d'euros. Les concours publics pour l'agriculture et les territoires ruraux, plus directement destinés au secteur de l'agriculture (78% de l'ensemble des concours publics) s'élèvent en 2006 à 13,5 milliards soit une progression de 6,9% par rapport à l'année passée qui résulte de l'augmentation des paiements d'aides aux marchés et revenus agricoles, d'aides au développement rural et d'aides liées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux. L'année 2006 est marquée par la mise en place de l'aide découplée liée aux droits à paiement unique et la fin du PDRN.

- 52% des aides aux marchés et revenus agricoles sont des aides découplées liées aux droits à paiement unique.

Le montant des aides aux marchés et revenus agricoles s'élève à 10,8 milliards soit 736 millions de plus qu'en 2005. Les financements européens, d'un montant de 9,8 milliards d'euros progressent de 5,8%, les concours nationaux s'élèvent à 1 milliard et augmentent de 24%.

Conséquence de la mise en place du nouveau dispositif d'aide découplée de la production, les autres formes d'aides, les aides accordées dans le cadre de la régulation des marchés, les aides encore directement liées aux produits et les aides pour la maîtrise de l'offre diminuent. Les aides découplées liées aux droits à paiement unique représentent plus de 52% des aides aux marchés et revenus agricoles contre 30% pour les aides directes couplées (77% en 2005), 2% pour celles de maîtrise de l'offre et 10% pour les aides indirectes de régulation des marchés.



Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges

Source : MAP-DAFL Concours publics

Les aides de régulation de marché Les aides indirectes de régulation de marché passent de 1,4 milliard d'euros à 1 milliard d'euros avec la baisse des aides relatives au marché des céréales du fait de la conjoncture favorable du marché international et celle des produits laitiers, ainsi que la mise en place de l'OCM sucre.

Une production en baisse pour les céréales et les oléagineux, de faibles stocks d'intervention de blé tendre, des cours élevés sur les marchés

communautaires et mondiaux se traduisent par des aides à l'exportation et des dépenses d'intervention moindres qu'en 2005.

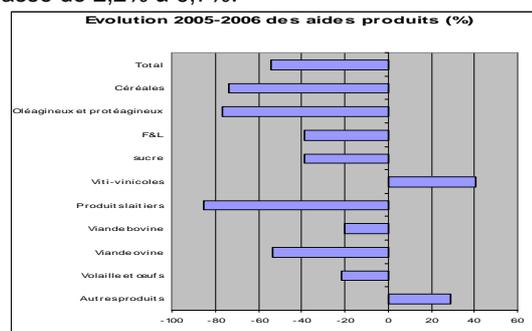
Le ralentissement des exportations de produits laitiers a entraîné des restitutions à l'exportation en baisse. En outre les aides à l'écoulement sur le marché intérieur versées par l'Union européenne diminuent de 40%.

Le coût des restitutions pour le sucre passe de 246 à 138 millions d'euros, conséquence de la mise en place en 2006 de l'OCM sucre qui se traduit dès maintenant par une diminution de 40% du prix minimum de la betterave et sur 4 ans d'une baisse de 36% du prix du sucre.

Seules les aides aux produits vitivinicoles sont en hausse, +19% en un an, elles atteignent 179 millions ; la France a obtenu une distillation de crise (plus de 4 millions d'hl pour la campagne 2005-2006) et a procédé à une distillation d'alcool de bouche.

Les aides de maîtrise de l'offre, 180 millions en 2006, diminuent de 69% du fait du découplage total des jachères et partiel du gel volontaire (75%). Par ailleurs, en 2006, il n'y a pas eu de versement au titre de l'aide à la cessation de l'activité laitière. Toutefois, la prime d'abandon des superficies plantées en vigne (14500 ha sont concernés en 2006), mise en place pour faire face à la crise viticole, représente 91 millions en 2006, contre 11 en 2005. Le secteur viticole bénéficie également d'autres aides pour l'amélioration du vignoble (cf. infra).

Les aides directement liées aux produits, représentent 3,2 milliards d'euros en 2006 (7,7 milliards en 2005). Leur répartition se trouve modifiée par des taux de découplage différents selon les produits : en 2006, les "bovins" perçoivent 39% des aides produits soit 1,8 milliard (23% en 2005), la part du secteur des COP passe de 54% à 30% avec moins de 1,4 milliard contre 5,2 milliards l'an passé, la part des produits laitiers s'établit à 2,9%, celle du secteur vitivinicole passe de 2,2% à 6,7%.



Autres produits : tabac, autres produits végétaux

Source : MAP-DAFL Concours publics

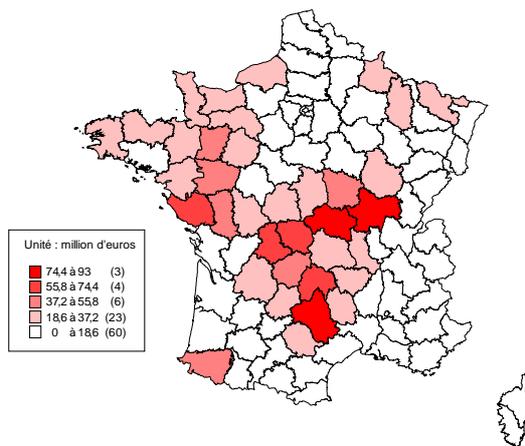
L'aide compensatrice à l'hectare des COP passe de 4,4 à 1,1 milliard (-76%), conséquence du choix effectué par la France de découpler les COP à hauteur de 75%.

Le découplage total de l'aide directe laitière se traduit par une disparition des aides couplées aux produits laitiers.

La principale aide animale, la PMTVA (prime de base) reste totalement couplée, de même que la PAB veaux, alors que les autres aides sont totalement ou partiellement découplées - PAB bovins (60%), primes de base et supplémentaires brebis (50%).

Le repli des montants alloués aux aides animales aurait été plus marqué si le solde de certaines aides de 2005, totalement découplées en 2006, n'avait pas été versé en 2006, notamment 618 millions de prime spéciale bovins mâles, primes à la brebis et à la chèvre, PMTVA. La PMTVA a été versée dans sa quasi totalité pour 2006 au lieu de payer le solde en 2007, ceci ajouté au solde de la campagne 2005, entraîne une progression de la part nationale (223 millions) de 50%.

Les primes animales bénéficient principalement aux régions du centre (voir carte ci-dessous), venant rééquilibrer la répartition géographique des aides découplées qui sont prépondérantes dans le nord et l'ouest.



Primes animales (PMTVA, PAB) versées par département

Source : ONIEP

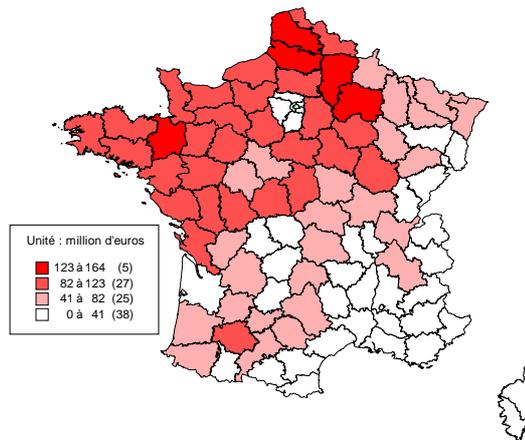
75% des aides découplées sont versées à 45 départements situés dans la moitié Nord de la France.

5,65 milliards d'aide découplée versée en 2006 aux agriculteurs ont été payés avant la fin 2006.

Une moitié du territoire a reçu moins de 59 millions d'euros par département, parmi celle-ci, un quart des départements perçoit moins de 21 millions.

L'autre moitié comprend les principaux bénéficiaires de DPU, elle concentre 80% des montants versés et se situe au Nord de la France, reproduisant en cela la répartition des aides des COP, ainsi que celle de

l'élevage, productions auxquelles les aides découplées se substituent en partie.

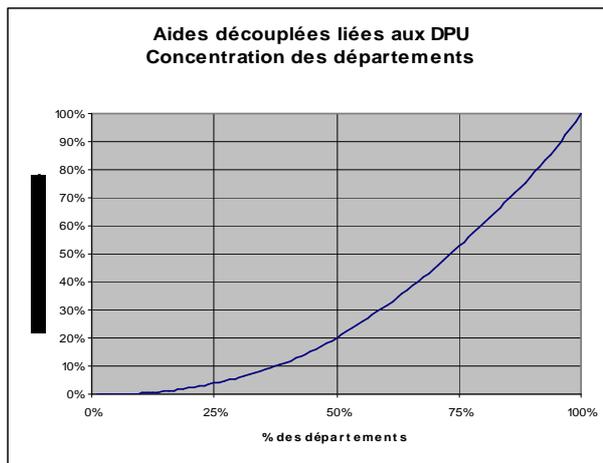


Aides découplées liées aux DPU

Répartition par département des montants versés en 2006

Source : AUP-SCEES

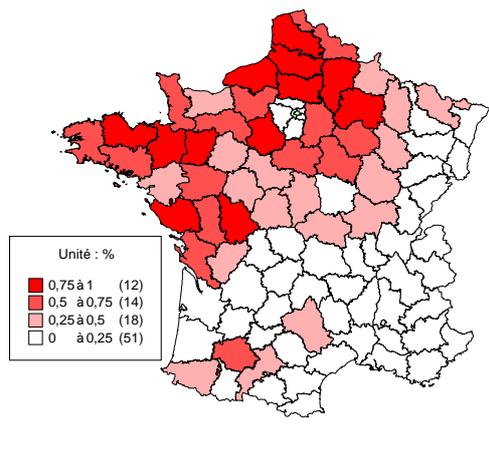
La courbe ci-dessous fait apparaître que la première moitié des départements perçoit 21% des aides découplées versées, le quart supérieur plus de 50%, les douze plus gros concentrant 25% du montant des DPU.



Source : AUP-SCEES

Les cinq premiers "bénéficiaires" sont la Marne (164 millions), l'Aisne (139 millions), la Somme (136 millions), le Pas de Calais (133 millions) et l'île et Vilaine (126 millions). On trouve aussi parmi les principaux bénéficiaires quatre départements du sud-est producteurs de viande, lait ou COP.

Les trois régions ayant reçu le plus d'aides découplées, Centre (539 millions), Pays de la Loire (494 millions) et Bretagne (436 millions) représentent plus du quart des DPU versés.



**Aides découplées liées aux DPU
Répartition par quartile des montants versés en 2006**

Une même couleur représente 25% des aides découplées liées aux DPU

Source : AUP-SCEES

Les aides nationales pour aléas de production et les allègements de charge augmentent avec les crises.

Suite aux sécheresses de 2005 et 2006, aux difficultés rencontrées dans les filières de la viticulture, des fruits et légumes, de la volaille et autres mesures prises contre la fièvre catarrhale, les aides versées pour gérer les aléas de production, exclusivement nationales, font plus que tripler et atteignent 361 millions d'euros en 2006. Ces aides transitent par le Fonds national de garantie contre les calamités agricoles (FNGCA), qui a reçu cette année une subvention du MAP de 106 millions, par l'assurance récolte qui progresse de 65% et s'élève à 13 millions et par le Fonds d'allègement des charges (FAC) qui passe de 2 millions en 2005 à 24 millions en 2006. Outre les aides versées pour financer les intérêts des emprunts (7 millions), le FAC intègre en 2006 17 millions d'aides dédiées à la prise en charge des cotisations sociales des exploitants de l'arboriculture (9 millions), de la viticulture (5 millions) et les serristes (3 millions).

Par ailleurs, en terme de dépenses fiscales, le remboursement partiel de la TIPP et de la TICGN acquittées par les professionnels du secteur agricole s'élève à 142 millions d'euros en 2006.

100 millions d'aides essentiellement nationales (93 millions) pour l'influenza aviaire.

En 2006, un peu plus de 107 millions ont été dégagés sur l'influenza aviaire. 100 millions seulement ont été dépensés fin 2006. Dans le cadre de la gestion des aléas de production, des mesures exceptionnelles ont été financées, à hauteur de 47 millions plus 7 millions de cofinancement communautaire : aides de minimis pour les petits exploitants, destruction d'œufs à couvrir et d'abattage de reproducteurs.

Mais d'autres aides ont également été versées pour la promotion, la communication, le renforcement de la filière, l'aide aux plus démunis (14 millions), la prise en charge des cotisations sociales (3 millions), de crédits

de lutte contre la maladie menée par les services vétérinaires (21 millions) via la réalisation d'analyses et de visites sanitaires, l'achat de vaccins, d'équipements individuels, etc.

Les aides à l'organisation et à la modernisation des filières bénéficient cette année encore à la restructuration du vignoble (12800 ha concernés en 2006), financée par l'union européenne, 136 millions au lieu de 110 en 2005.

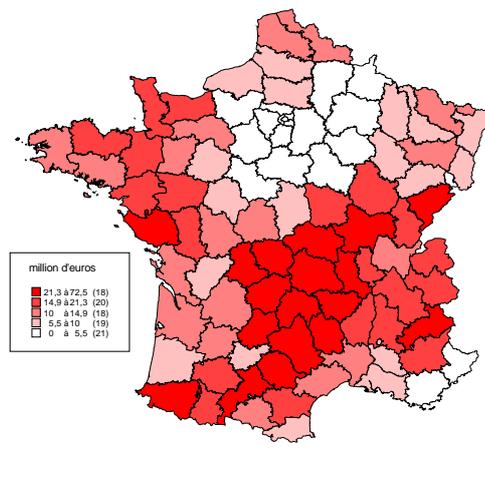
Les aides pour la lutte contre les maladies des animaux progressent de 43%.

Les aides accordées au titre de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux, 402 millions d'euros, progressent de 7%, malgré le recul de 16% des aides allouées au Service public de l'équarrissage (162 millions) et d'élimination des farines (-26%). Afin de limiter le coût du SPE son périmètre a été réduit, à compter du 1^{er} janvier 2006, à la collecte, la transformation et l'élimination des animaux trouvés morts en exploitation agricole.

Le montant des aides consacrées à la lutte contre les maladies des végétaux et des animaux progresse de 43%. Outre la hausse des crédits affectés à l'influenza aviaire (cf supra), la suspicion de présence d'une forme d'ESB chez deux ovins en 2005 avait conduit à la mise en place d'un dépistage systématique des EST chez les ovins et les caprins à l'abattoir et à l'équarrissage. Ce dépistage a été reconduit jusqu'à la fin 2006 nécessitant de nouveaux crédits pour financer les tests.

• Les dépenses liées au développement rural progressent avec la fin du Plan de Développement Rural National (PDRN).

Elles s'élèvent à 2,3 milliards en 2006, soit une hausse de 5 %, plus marquée sur les mesures agro-environnementales et les dépenses liées à l'aménagement et à la protection de l'espace rural. La modulation obligatoire introduite par l'accord de Luxembourg apporte une ressource supplémentaire d'environ 150 millions qui a accompagné en 2006 la progression des paiements du développement rural.



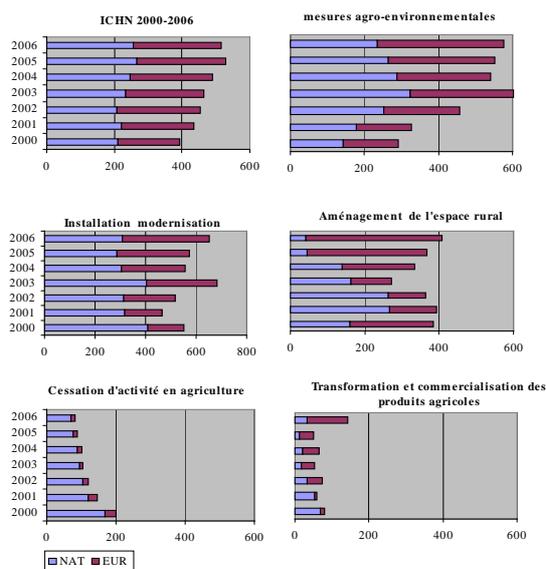
Dépenses de développement rural (hors prêts bonifiés, IVD, préretraite, FICIA, CUMA, Leader +)

Source : CNASEA

La répartition géographique des mesures de développement rural (hors prêts bonifiés, IVD et préretraite) fait apparaître un rééquilibrage des aides par rapport à celles du premier pilier, au bénéfice des régions du centre et du sud. Les régions de l'ouest sont plus particulièrement bénéficiaires de la prime d'orientation agricole et des aides accordées au titre du programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole. L'indemnité compensatrice de handicap naturel est accordée principalement aux régions du centre et du sud : 5 départements reçoivent 167 millions, soit 33 % du total de l'indemnité (Aveyron, Cantal, Puy de Dôme, Haute-Loire et Pyrénées-Atlantiques) et 10 départements concentrent 50 % de l'aide.

Le PDRN arrive à son terme. Le total de la contribution publique qui lui a été affectée s'élève à 11,2 milliards, dont 5,5 milliards cofinancés par le FEOGA garantie. Un autre programme lui succède pour la période 2007-2013.

Malgré une sous-consommation de l'enveloppe européenne lors des premières années de programmation, les retards ont été comblés. En 2006, les dépenses communautaires connaissent une progression et dépassent 1,2 milliard d'euros en 2006 contre 1,1 milliard en 2005 et 800 millions en 2002.



Les aides au développement rural (2000-2006)

Millions d'euros Source : MAP / CNASEA

Les concours publics à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions sont en légère progression en 2006 (464 millions).

Les dépenses pour l'installation des jeunes agriculteurs s'accroissent, et sont principalement portées par la dotation pour les jeunes agriculteurs (+ 4 millions à 127 millions en 2006) dont le nouveau mode de versement en une seule fois a contribué à la hausse. Le nombre d'installations aidées s'accroît également (5.600 contre 5.300 en 2005).

Les financements pour les mesures liées à la modernisation et aux investissements dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et des contrats d'agriculture durable (CAD) continuent à se réduire (40 millions en 2006 contre 51 millions en 2005), avec l'achèvement des projets agréés dans le cadre des CTE conjugués au caractère facultatif de ce type d'investissements dans les CAD ; ces derniers, qui progressent de 80%, représentent toutefois des aides de moindre importance.

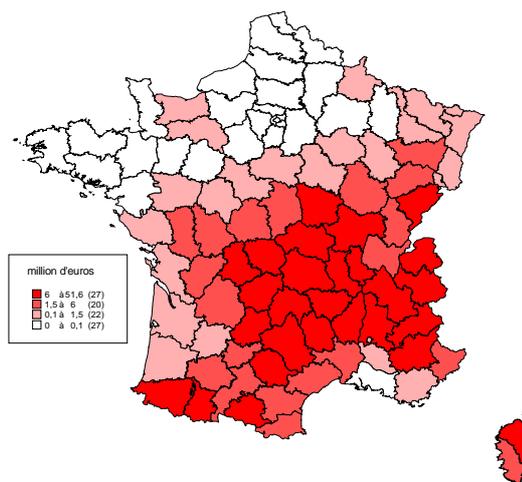
Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) a mobilisé 80 millions en 2006 et le programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a entraîné 27 millions d'euros de dépenses (21 millions en 2005) pour une augmentation du nombre de dossiers déposés (de 5 500 en 2005 à 9 500 en 2006).

Les investissements d'hydraulique agricole (réseau de distribution et de transfert d'eau, ouvrages de stockage de l'eau d'irrigation, dans le cadre du programme décennal de création de retenues de substitution annoncé fin 2005) ont mobilisé plus de 13 millions.

La diminution des dépenses consacrées à la cessation d'activité se prolonge (80 millions), que ce soit pour l'indemnité viagère de départ qui poursuit une baisse tendancielle due à son extinction progressive (50,5 millions) ou pour la préretraite dont les conditions d'accès ont été limitées (de 1 100 bénéficiaires à 850, pour un total de 27,7 millions).

Les dépenses publiques pour compensation de handicaps naturels (en léger tassement en 2006 à 516 millions) représentent toujours de l'ordre du quart des dépenses de développement rural.

Elles sont essentiellement portées par l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) accordée à 96 000 bénéficiaires en 2006 pour un total de 503 millions (99 000 bénéficiaires et 507 millions en 2005).



Indemnité compensatrice de handicaps naturels

Source : CNASEA

Les dépenses relatives aux mesures agro-environnementales progressent de 4% pour s'établir à 576 millions en 2006 et couvrent environ 7 millions d'hectares.

La prime herbagère agro-environnementale (PHAE), dont le dispositif a été ouvert à de nouveaux bénéficiaires en 2004, progresse (210 millions).

Les versements liés aux CTE poursuivent leur diminution, même si les montants qui y sont consacrés pour la partie agro-environnementale demeurent importants (de 281 millions en 2005 à 230 millions en 2006) ; les CAD, recentrés sur l'environnement, ont mobilisé 99 millions en 2006 (36 millions en 2005) avec une souscription de 2.430 nouveaux CAD.

L'indemnité compensatoire de couverture de sols (arrivée à son terme en 2006 à 2,2 millions), ainsi que le réseau Natura 2000 (progression de 1,2 à 1,7 millions en 2006) participent également aux mesures agro-environnementales.

Les concours publics en faveur de l'aménagement et de la protection de l'espace rural progressent de 11% à 408 millions.

Les crédits européens accordés notamment dans le cadre des documents uniques de programmation (DOCUP) et des programmes d'initiative communautaire comme LEADER, représentent 90 % des crédits consacrés à l'aménagement et à la protection de l'espace rural, et près de 30% des crédits européens consacrés au développement rural. Les crédits consacrés à ces dispositifs progressent, d'une année sur l'autre, de 155 millions à 226 millions pour les DOCUP d'objectif 2 et de 33 millions à 43 millions pour le programme LEADER + dont la gouvernance a été améliorée.

Les CTE et les CAD (volet adaptation et développement des zones rurales) se replient globalement (de 22,7 millions en 2005 à 17 millions en 2006).

Les soutiens en faveur de la transformation et la commercialisation des produits agricoles ont presque triplé en 2006 (passant de 50 à 144 millions), essentiellement composés de la prime d'orientation agricole (POA 138 millions), cofinancée par le FEOGA garantie. La nouvelle programmation va limiter ses conditions d'attribution et diminuer le taux de cofinancement européen, d'où un afflux de dossiers en 2006, dont les paiements se poursuivront en 2007 et 2008.

Les concours publics soutiennent également le secteur du cheval, notamment par l'intermédiaire du contrat d'objectifs passé avec l'établissement public des Haras Nationaux dont l'une des attributions est de proposer en monte publique des étalons sélectionnés répartis dans ses haras et ses dépôts (45 millions d'euros en 2006).

Les soutiens au secteur forestier sont liés au contexte des dernières années, dominé par la gestion de crise découlant des tempêtes de 1999 et

par le vote de la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 qui définit les objectifs de la politique forestière. Ils sont globalement stables en 2006 à 351 millions.

Le soutien au développement économique de la filière forêt-bois (près de 30 millions, en repli régulier) est destiné à lutter contre la tendance à la baisse de la valeur ajoutée des secteurs de l'exploitation et de la première transformation.

La gestion des forêts publiques (162 millions en 2006) est réalisée par l'Office National des Forêts (ONF) qui reçoit à ce titre 143 millions de versement compensateur, le reste étant affecté principalement à la reconstitution des forêts publiques après la tempête de 1999.

L'amélioration de la gestion de la forêt privée a mobilisé 106 millions d'euros en 2006 afin notamment de développer une gestion concertée des petites parcelles (développement des plans simples de gestion) et de poursuivre la reconstitution des forêts détruites par la tempête de 1999.

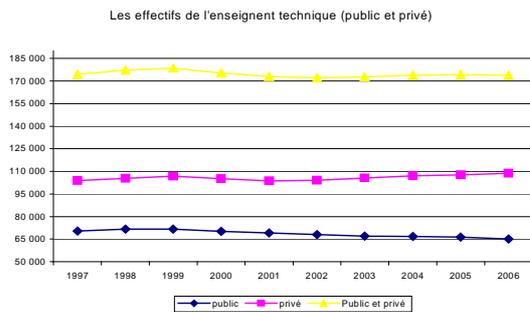
L'aide aux actions de protection et de prévention, en particulier contre les incendies (52 millions en 2006) a permis d'augmenter la part des incendies maîtrisés rapidement.

• L'enseignement et la recherche : une part prépondérante dans les soutiens publics.

En 2006, les concours publics à l'enseignement et à la recherche totalisent environ 2,2 milliards et enregistrent une hausse de 2%. Ils représentent 12,7% de l'ensemble des soutiens à l'agriculture et 36% des crédits nationaux. Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,465 milliard) et le pôle recherche (722 millions). Les crédits à l'enseignement sont mobilisés par le MAP alors que ceux de la recherche sont abondés conjointement par le ministère chargé de la recherche et le MAP.

Pour les trois formes d'enseignement agricole, les dépenses augmentent globalement de 3% sous l'effet de la hausse des soutiens en faveur de l'enseignement technique alors que ceux de l'enseignement supérieur enregistrent une variation plus modérée. Les concours publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales sont également en progression et représentent des montants de moindre importance.

Les soutiens globaux à **l'enseignement technique agricole** (1,24 milliard) progressent globalement de 2,5%.



source : MAP/DGER

Lors de la rentrée scolaire 2006-2007, l'enseignement technique agricole a accueilli 173 855 élèves contre 174 296 en 2005-2006, soit une réduction globale de 0,3% résultant d'un fléchissement des effectifs dans l'enseignement public (-2%) alors que ceux du privé sont en légère progression (+1%). Avec 65 196 élèves, l'enseignement public représente 37,5% des effectifs, contre 62,5% pour le privé (108 659 élèves dont 32,4% dans le temps plein et 30,1% dans le rythme approprié).

Après la stabilité de 2005, les soutiens à l'enseignement public (662 millions) sont haussés de 3%. Les dépenses salariales (y compris les assistants d'éducation) représentent 647 millions et la subvention aux actions pédagogiques 14,6 millions. Les dépenses salariales progressent sous l'effet de la contribution au compte d'affectation spéciale pour les pensions.

Après une progression sensible sur les trois dernières années consécutives à la réactualisation de la subvention de fonctionnement, en 2006, les crédits consacrés à l'enseignement privé sont stables. Ils s'élèvent à 493 millions dont 185 millions de prise en charge des salaires (4 536 ETP) et 308 millions pour le fonctionnement dont : 127 millions pour les établissements de temps plein, 177 millions pour ceux du rythme approprié et 4 millions pour les organisations fédératives ayant en charge ces établissements.

Les dépenses d'aide sociale (bourses et fonds social lycéen) pour les élèves de l'enseignement technique représentent 82 millions. Elles sont en progression de 12% par rapport à 2005 année caractérisée par un niveau relativement bas consécutif à un effectif moindre des étudiants boursiers inscrits en BTS. Les bourses sur critères sociaux (78,7 millions) ont été attribuées à 57 896 élèves et à 9 478 étudiants en BTS. Les élèves boursiers représentent 37,3% des effectifs, 30% d'entre eux sont scolarisés dans le public et 70% dans le privé. Le fonds social lycéen (3 millions) a permis d'aider les familles pour les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Les soutiens publics à l'évolution des compétences et des dynamiques territoriales représentent 21 millions abondés par le MAP (18 millions) et l'Union européenne (3 millions consacrés aux stages d'installation). Les crédits du MAP se répartissent entre différentes actions : les stages à l'installation (6,7 millions), les échanges et la coopération internationale (1 million), ainsi que la dynamique de formation, d'animation et de développement rural, l'appui aux deux CFA à recrutement national et les pensions des personnels permanents des centres de formation.

Les concours publics à l'enseignement supérieur (208 millions, 2 475 ETP et 25 établissements) sont stables.

A la rentrée 2006-2007, l'enseignement supérieur a accueilli environ 13 600 étudiants soit un effectif comparable à celui de l'année précédente. Les effectifs des 18 établissements publics représentent 65% des inscrits et ceux des 7 établissements privés sous contrat 35%.

Les soutiens accordés aux établissements de l'enseignement public (181 millions) sont marqués par une quasi-stabilité conjuguant une légère progression des dépenses de personnel (138 millions) et un fléchissement des dépenses d'équipement et de fonctionnement (43 millions). Les investissements (7,3 millions) concernent la construction et la rénovation des bâtiments ainsi que leur mise aux normes sur le plan de la sécurité. Les dépenses de fonctionnement (36 millions) prennent en compte les dépenses de fonctionnement courant évaluées sur la base du nombre d'étudiant de chaque établissement et une dotation complémentaire déterminée dans le cadre de la contractualisation.

La dotation versée aux établissements sous contrat de l'enseignement privé (20,4 millions) progresse de +1,7%. Cet accroissement est lié, pour la troisième année consécutive, à la hausse des effectifs et à l'application du nouveau mode de relation entre l'État et ces établissements entré en vigueur en 2003. A ce titre, l'État s'est engagé à augmenter progressivement son soutien financier en réduisant la charge horaire annuelle des enseignants prise en compte dans le calcul de la subvention pour l'aligner, au bout de cinq ans, sur celle des enseignants-chercheurs de l'enseignement public.

Les aides en faveur des étudiants du supérieur sont stables (7,4 millions). Les bourses sur critères sociaux accordées à 2 643 étudiants représentent 6,6 millions, soit un taux moyen de 2 600 € et les bourses de coopération internationale ont concerné environ 2 000 étudiants pour un montant global d'environ 800 000 €.

Les actions de recherche et d'appui technique (722 millions) sont en hausse de 1,3%. Elle sont financées par le MAP (91,6 millions) et par le ministère chargé de la recherche (630 millions). Cette augmentation résulte d'une progression des crédits aux organismes de recherche (Inra, Cemagref et Afssa), alors que les soutiens à l'appui technique (Acta et Actia) sont en légère baisse. Les financements du ministère de la recherche concernent l'Inra (579 millions), le Cemagref (44 millions) et l'Afssa (7 millions). Ceux du MAP sont mobilisés au titre du programme sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation (Afssa 50,9 millions) et de l'action recherche du programme enseignement supérieur et recherche agricoles (40,7 millions). Les soutiens du MAP engagés au titre de ce programme concernent le Cemagref (17,9 millions y compris le personnel mis à disposition), l'Inra (2,5 millions), les Centres techniques (10,4 millions), les activités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur (4,2 millions) et le personnel du MAP mis à disposition de la recherche (5,6 millions).

Dans ce dispositif de cofinancement (MAP/ministère de la recherche), les moyens globaux accordés par l'État sont mobilisés essentiellement en faveur de l'Inra (582 millions). Les soutiens en faveur du Cemagref représentent 61,5 millions, ceux accordés à l'Afssa 58 millions et les financements aux centres techniques 10,4 millions (Acta, Actia et actions diverses).

Par ailleurs, les actions relevant du programme pluriannuel de développement agricole et rural 2004-2008 sont financées depuis 2006 par un compte d'affectation spéciale, qui remplace à ce titre l'ADAR. 99,6 millions d'euros ont été affectés à des actions de qualification des acteurs du développement agricole ainsi qu'à des projets d'innovation.

politique agricole (personnel et fonctionnement hors enseignement et recherche) s'élèvent à 1,3 milliard.

• **Les dépenses des services généraux amorcent une légère baisse.**

Les dépenses résultant de la mise en œuvre de la

Les concours publics à l'agriculture-Evolution 2005-2006

LES CONCOURS PUBLICS		2 005	2 006	2006 / 2005	Etat	UE
1	Agriculture et territoires ruraux	12 672,5	13 547,6	7%	2 492,2	11 055,4
11	Marchés et revenus agricoles	10 068,7	10 804,8	7,3%	1 025,3	9 779,5
111	Régulation des marchés	1 364,3	1 043,1	-23,5%	213,1	830,0
	Restitutions à l'exportation	548,3	331,0	-39,6%	0,0	331,0
	Dépenses d'intervention	187,3	195,5	4,4%	-0,3	195,8
	Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	342,4	253,4	-26,0%	0,0	253,4
	Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	286,4	263,2	-8,1%	213,4	49,9
112	Aides liées aux produits	7 712,6	3 226,6	-58,2%	306,6	2 920,0
	PMTVA	1 252,9	1 080,5	-13,8%	223,3	857,2
	PSBM	463,6	298,2	-35,7%	0,0	298,2
	Prime à l'abattage	438,0	341,1	-22,1%	0,0	341,1
	PBC	170,4	77,4	-54,6%	0,0	77,4
	Aide compensatrice à l'hectare COP	4 430,2	1 052,4	-76,2%	0,0	1 052,4
	ADL	545,7	5,5	-99,0%	0,0	5,5
	Autres paiement directs liés aux produits	411,9	371,5	-9,8%	83,3	288,3
113	Maîtrise de l'offre	586,7	180,1	-69,3%	14,4	165,8
	Aide au retrait des terres gel	513,2	86,7	-83,1%	0,0	86,7
	Aide à la cessation d'activité laitière	62,5	0,9	-98,5%	0,9	0,0
	Aide à la maîtrise de l'offre	11,0	92,6	739,0%	13,5	79,1
114	Paievements uniques	0,0	5 644,7	//	0,0	5 644,7
115	Organisation et modernisation des filières	136,2	185,4	36,0%	49,1	136,3
	Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	131,4	156,6	19,1%	20,3	136,3
	Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	4,8	28,8	495,8%	28,8	0,0
116	Actions de promotion et qualité des produits	80,0	76,5	-4,4%	69,9	6,7
117	Aide alimentaire	89,9	87,4	-2,8%	17,9	69,5
118	Gestion des aléas de production et allègement des charges	98,9	361,0	265,1%	354,4	6,6
	FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	30,3	162,1	434,3%	162,1	0,0
	Autres mesures (dont grippe aviaire en 2006)	9,4	58,94	526,2%	52,3	6,6
	TIPP	59,1	140,0	136,7%	140,0	0,0
12	Développement rural	2 229,3	2 340,9	5,0%	1 094,3	1 246,6
121	Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pnbe)	459,3	464,4	1,1%	308,3	156,1
122	Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	89,1	80,5	-9,7%	69,6	10,9
123	Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	527,5	516,4	-2,1%	254,7	261,8
124	Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	552,2	576,3	4,4%	234,7	341,6
125	Aménagement et protection de l'espace rural (DOCUP, leader plus...)	365,9	408,4	11,6%	42,1	366,3
126	Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	49,5	144,4	191,8%	34,6	109,9
127	Activités hippiques	185,8	150,5	-19,0%	150,5	0,0
13	Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	374,5	401,9	7,3%	372,6	29,3
131	Service public de l'équarrissage	229,4	193,3	-15,7%	193,3	0,0
132	Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	145,1	208,6	43,8%	179,3	29,3
2	Forêt	353,5	351,0	-0,7%	291,9	59,1
211	Développement économique de la filière forêt-bois	63,5	29,3	-53,8%	26,6	2,8
212	Gestion du patrimoine forestier public	151,1	162,8	7,8%	153,5	9,3
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	99,9	106,5	6,7%	62,9	43,7
214	Prévention des risques et protection de la forêt	39,0	52,4	34,1%	48,9	3,4
3	Enseignement et recherche	2 139,8	2 187,4	2,2%	2 184,4	3,0
311	Enseignement technique	1 205,9	1 236,3	2,5%	1 236,3	0,0
312	Apprentissage, formation continue et autres	14,4	21,0	45,9%	18,0	3,0
313	Enseignement supérieur	207,2	208,4	0,6%	208,4	0,0
314	Recherche, développement et transfert de technologie	712,4	721,7	1,3%	721,7	0,0
4	Service généraux	1 319,7	1 313,1	-0,5%	1 310,9	2,2
411	Personnel	1 054,6	1 076,5	2,1%	1 076,5	0,0
412	Autres frais de fonctionnement	265,1	236,6	-10,8%	234,4	2,2
TOTAL		16 485,5	17 399,1	5,5%	6 279,4	11 119,7
Protection Sociale		11 609,1	12 308,2	6,0%	12 308,2	0,0
TOTAL CONCOURS PUBLICS		28 094,6	29 707,2	5,7%	18 587,6	11 119,7

Unité : million d'euros

Source: les concours publics à l'agriculture - MAP

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole, dépenses du budget du Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP), à l'exception de celles qui sont spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAP, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Ces dépenses sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs (offices et CNASEA) en ce qui concerne les aides agricoles. En conséquence les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive porte sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en "sous domaines" et "ensembles" d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAP en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est celle de l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction de la Comptabilité Publique (Etat annuel de "comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux offices agricoles et au CNASEA. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga – garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les offices agricoles et le CNASEA, qui

concernent quasi exclusivement des financements du Feoga-garantie sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les offices et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par le Feoga.

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). Les concours publics sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

- 1 Agriculture et territoires ruraux
 - 1.1 Marchés et revenus agricoles
 - 1.1.1 Régulation des marchés
 - 1.1.2 Aides liées aux produits
 - 1.1.3 Maîtrise de l'offre
 - 1.1.4 Paiements uniques
 - 1.1.5 Organisation et modernisation des filières
 - 1.1.6 Promotion et qualité des produits
 - 1.1.7 Aide alimentaire
 - 1.1.8 Gestion des aléas de production et allègement des charges
 - 1.2 Développement rural
 - 1.3 Sécurité sanitaire
- 2 Forêt
- 3 Enseignement et recherche
- 4 Services généraux